

## La procédure d'alerte

**Sonepar encourage le signalement**, par toute personne physique employée ou non par une société du Groupe, de manière désintéressée et de bonne foi, de tout acte qui constituerait une violation grave de la loi ou du règlement, contrevenant notamment à l'intégrité des affaires, tels que des faits de corruption ou de trafic d'influence, et de toute conduite ou situation contraires au code de conduite du groupe, dont elle a eu personnellement connaissance.

La Procédure d'Alerte Sonepar est donc déployée, assurant la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte, des informations transmises, et de l'identité de la (des) personne(s) visée(s) par l'alerte. La Procédure, incluant un site sécurisé, permet l'envoi de documents au soutien de l'alerte. La Procédure est externalisée mais le traitement et la gestion de l'alerte ne le sont pas.

Le dépôt d'une alerte se fait via le service de lancement d'alerte sur le site web suivant : <https://report.whistleb.com/fr/sonepar-alert>